COMMUNE DE JAUSIERS MARCHÉS DES DIMANCHES MATINS SAISON ESTIVALE

Veuillez trouver ci-dessous la réglementation pour l'installation sur les marchés des dimanches matin durant la période estivale.

Les tarifs indiqués ont été approuvés par décision du Conseil Municipal le 14 juin 2016.

Dimensions emplacement	Saison	Journée
- 3m	60 €uros	15 €uros
De 3m à 6m	90 €uros	25 €uros
+ 6 m	120 €uros	35 €uros

Lors de votre première installation, votre emplacement sera défini par l'ASVP et en aucun cas vous ne pourrez en changer sans l'autorisation du Maire.

En ce qui concerne les branchements électriques une borne a été mise en place en bordure de la Place St Nicolas de Myre face à la boulangerie.

Des containers sont à votre disposition à proximité de la Place de l'Eglise et cette dernière devra être propre après votre passage.

REGLEMENT MARCHES SAISON ESTIVALE

Les installations sur la place de l'Eglise, à compter du premier dimanche de juillet, devront se faire à partir de 7h le matin et être terminées à 13h30.

Les barrières d'accès à la place seront ouvertes et fermées par un agent des services techniques.

Les emplacements définis le premier jour de l'installation seront les mêmes durant toute la saison et aucun changement ne sera autorisé sans l'accord de la Mairie.

Les raccordements électriques seront effectués sur la borne placée à l'angle du terrain de boules en face de la boulangerie.

La place devra rester propre, des containers sont mis à disposition dans l'abri situé devant « les Bartavelles ».